

CERT-UE : L'Europe renforce sa cybersécurité

Après une phase pilote d'une année, les institutions de l'Union européenne ont officialisé le 11 septembre 2012 la création de leur propre CERT (Computer Emergency Response Team) : le [CERT-UE](#). L'équipe est chargée de prévenir les attaques sur les réseaux et systèmes des institutions, et de proposer une réponse adaptée en cas d'urgence.

La Commission européenne, le Conseil, le Parlement, le Comité des régions, le Comité économique et social, ainsi que l'ENISA (Agence européenne de la sécurité des réseaux et de l'information) fournissent l'essentiel des ressources du CERT-UE, dont ses spécialistes de la sécurité informatique. L'équipe est placée sous la direction d'un comité de pilotage interinstitutionnel dirigé jusqu'ici par **Freddy Dezeure**.

Un réseau de CERT européen

« La cybersécurité est une priorité pour la prospérité et la compétitivité de l'Europe. Les institutions de l'UE peuvent désormais compter sur un CERT permanent pour contrer des menaces informatiques de plus en plus sophistiquées », a déclaré par voie de communiqué **Neelie Kroes**, vice-présidente de la Commission en charge de la stratégie numérique.

Conformément à la stratégie numérique européenne (Digital Agenda for Europe) adoptée en mai 2010, le CERT-UE est appelé à travailler avec d'autres CERT des secteurs privé et public, dont ceux des États membres de l'UE. L'objectif consiste à mettre en œuvre d'ici la fin 2012 un réseau européen de CERT nationaux et gouvernementaux.

Crédit photo © Vladislav Kochelaevs – Fotolia.com